

**SDEG 16**

308, rue de Basseau  
16021 ANGOULEME Cedex  
Téléphone : 05 45 67 35 00  
Télécopie : 05 45 67 35 20  
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr  
Site internet : www.sdeg16.fr

**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz  
de la Charente**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
n°2012352CS0402**

**Comité Syndical du 17 décembre 2012**

**Date de convocation : 6 décembre 2012**

**Date d'affichage : 17 décembre 2012**

**OBJET : Budget annexe « Très Haut Débit » 2012 : décision modificative n°2.**

L'an deux mille douze, le dix-sept du mois de décembre à 10 heures, le Comité Syndical s'est réuni à l'amphithéâtre du Crédit Agricole, rue d'Epagnac à Soyaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Nombre total de délégués (*) :.....	104
Quorum : .....	53
Nombre de délégués présents au moment du vote : .....	64
Nombre de procurations au moment du vote :.....	5

(\*) *Le nombre total de délégués devrait être de 107, le Syndicat d'Electrification de Blanzac devenu un Secteur intercommunal d'énergies n'ayant pas désigné ses 4 délégués avant le 31 décembre 2008, en application de l'article 31.2 des statuts du SDEG 16, dans le cadre de la représentation automatique, ce Secteur intercommunal d'énergies n'a qu'un seul délégué : le Maire de la Commune la plus peuplée de ce Secteur (Rouillet-Saint Estèphe).*

**Le Président**

**Expose :**

- Que la proposition de décision modificative n°2 du budget annexe « Très Haut Débit » 2012 tient compte de quelques ajustements nécessaires par rapport au budget primitif et à la décision modificative n°1.

**Demande** à Monsieur Philippe GOUEDO, Directeur Général du SDEG 16, de présenter ce point de l'ordre du jour.

**Monsieur Philippe GOUEDO** présente le projet de décision modificative n°2 du budget 2012, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - Dépenses							
Chapitre	Fonction	Article	Opération	Service	Réel ou ordre	Désignation	DM2
011	01	6288			R	Autres services extérieurs	-170 668,10
Total chapitre 011							-170 668,10
MONTANT DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							-170 668,10

SECTION DE FONCTIONNEMENT - Recettes							
Chapitre	Fonction	Article	Opération	Service	Réel ou ordre	Désignation	DM2
74	816	74758			R	Attributions et participations	-170 668,10
Total chapitre 074							-170 668,10
MONTANT RECETTES DE FONCTIONNEMENT							-170 668,10

SECTION D'INVESTISSEMENT - Dépenses							
Chapitre	Fonction	Article	Opération	Service	Réel ou ordre	Désignation	DM2
16	1	1641			R	Emprunt en unité monétaire	0,02
Total chapitre 16							0,02
MONTANT DEPENSES DE D'INVESTISSEMENT							0,02

SECTION D'INVESTISSEMENT - Recettes							
Chapitre	Fonction	Article	Opération	Service	Réel ou ordre	Désignation	DM2
27	1	276348			R	Remboursement capital emprunt	0,02
Total chapitre 27							0,02
MONTANT RECETTES DE D'INVESTISSEMENT							0,02

### RECAPITULATIF

	Budget primitif 2012 + restes à réaliser 2011 + 2012 décision modificative n°1		2012 Décision modificative n°2		2012 Budget global	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	219 574,22	219 574,22	-170 668,10	-170 668,10	48 906,12	48 906,12
Investissement	16 132 685,66	16 132 685,66	0,02	0,02	16 132 685,68	16 132 685,68
<b>Total</b>	<b>16 352 259,88</b>	<b>16 352 259,88</b>	<b>-170 668,08</b>	<b>-170 668,08</b>	<b>16 181 591,80</b>	<b>16 181 591,80</b>
<b>Différence</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, procède au vote par chapitre :

- Approuve, à l'unanimité, les dépenses de fonctionnement de la décision modificative n°2 du budget annexe 2012, telles que proposées :

- **Chapitre 011 : 69 voix pour  
0 voix contre  
0 abstention**

- Approuve, à l'unanimité, les recettes de fonctionnement de la décision modificative n°2 du budget annexe 2012, telles que proposées :

- **Chapitre 74 : 69 voix pour  
0 voix contre  
0 abstention**

- Approuve, à l'unanimité, les dépenses d'investissement de la décision modificative n°2 du budget annexe 2012, telles que proposées :

**- Chapitre 16 : 69 voix pour  
0 voix contre  
0 abstention**

- Approuve, à l'unanimité, les recettes d'investissement de la décision modificative n°2 du budget annexe 2012, telles que proposées :

**- Chapitre 27 : 69 voix pour  
0 voix contre  
0 abstention**

En conséquence, l'intégralité de la décision modificative n°2 du budget annexe « Très Haut Débit » 2012, telle que présentée, est approuvée, à l'unanimité, par le Comité Syndical qui donne également pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.